

REGLEMENT DU 45^{ème} CRITERIUM DES JEUNES

1. Le Critérium des jeunes est organisé en 2019 sous le patronage de l'AFT et du Comité Régional du Hainaut.

2. La commission se compose de Mmes COURTOIS Ariane, LALLEMANT Nicole, MM FELTZ Michel, FRERE Jean, VALENTIN André, VANDEVILLE Luc.

3. Le critérium des jeunes comprend 19 catégories :

	MIXTE	Classements
U9	Grade 1	9.1 à 9.5
	Grade 2	9.3 à 9.8
	Grade 3	9.6 à 9.8
	JEUNES FILLES	
U11	Grade 1	11.1 à 11.5
	Grade 2	11.3 à 11.8
	Grade 3	11.5 à 11.8
U13	Grade 1	13.1 à 13.5
	Grade 2	13.3 à 13.8
	Grade 3	13.5 à 13.8
U15	Grade 2	C30 à C30.6
	Grade 3	C30.4 à C30.6
	JEUNES GENS	
U11	Grade 1	11.1 à 11.5
	Grade 2	11.3 à 11.8
	Grade 3	11.5 à 11.8
U13	Grade 1	13.1 à 13.5
	Grade 2	13.3 à 13.8
	Grade 3	13.5 à 13.8
U15	Grade 2	C30 à C30.6
	Grade 3	C30.4 à C30.6

**** TETES DE SERIE : à classement égal, obligation de respecter le classement du critérium pour l'établissement de celles-ci (150 € d'amende au club pour non-respect de ce point).*

4. L'affiliation 2019 est exigée. La tenue de tennis est de rigueur. Le montant de l'inscription est fixé à minimum 5 € et maximum 8 €, y compris les 15% de redevance pour le critérium. Tout dépassement de ce montant entraînera la non-participation du club organisateur à l'édition 2020.

- Participation aux compétitions : tout joueur ne peut la même semaine jouer que dans deux compétitions se terminant la même semaine et dans maximum quatre catégories.
- Un supplément de 3€ sera réclamé à tout joueur qui n'aura pas pris connaissance de l'horaire de son premier match ou confirmé sur www.aftnet.be
- Arbitrage conseillé dans toutes les catégories et surtout chez les -9. Lors des finales, prévoir des arbitres en stand-by.

5. Les points seront attribués comme suit pour le classement final :10 points au vainqueur, ensuite 8, 6, 4.
N.B. les points ci-dessus seront multipliés par le coefficient suivant :

De 1 à 3 participants effectifs : 1 De 4 à 15 participants effectifs : 1,2

A partir de 16 participants effectifs : 1,4

« Participants effectifs », veut dire ayant joué un match. En cas d'égalité de points, le vainqueur sera celui qui aura gagné le plus grand nombre de tournois, puis celui qui aura participé au plus grand nombre de finales, etc.

6. Un minimum de 2 participants (de clubs différents) est obligatoire pour établir un tableau.

7. Tour joueur déclaré W-O au cours d'un tournoi ne prendra pas de points pour le classement du critérium.

8. Les résultats compteront pour le classement 2020, conformément au règlement FRBT.

9. Pour le classement final les 8 meilleurs résultats seront pris en considération.
Pour y figurer, **le joueur devra avoir pris des points dans minimum 6 tournois.**

10. Tout joueur participant à la Coupe de Borman recevra un bonus de 8 points.

11. Nombre de prix attribués lors de la grande fête du Hainaut : 3 prix dans chaque catégorie et avoir joué effectivement le Masters pour être classé au Critérium.

12. En cas de litige, le présent règlement du Critérium des jeunes fera foi. Les cas non prévus au règlement seront tranchés, sans appel par la Commission.

13. Le Masters comptera pour le classement final (coefficient 2). Il sera ajouté aux 8 meilleurs résultats et il sera organisé au **RTC NIMY** du 14 au 18 septembre 2019.

Prix des inscriptions lors du Masters : 15 € par joueur (balles comprises appartenant au perdant) sauf pour les -9 et -11, 8€.

14. Un Masters AFT sera organisé les **?????????**

Toutes les catégories seront organisées et seront composées des deux premiers de chaque catégorie.

15. La remise des prix sera organisée à partir de 15 H le samedi 16 novembre 2019 à l'Auditorium Abel DUBOIS – Rue du Gouvernement, 15 – 7000 MONS
Présence obligatoire du (de la) lauréat(e) pour recevoir son prix.

16. Attribution du titre de champion(ne) du critérium (addition des points gagnés dans toutes les catégories confondues : Jeunes et Adultes). Trois prix seront attribués :

1^{er} prix : 300 € - 2^{ème} prix : 200 € - 3^{ème} prix : 100 €

17. Les classements à jour paraîtront le mercredi dans le quotidien « L'Avenir » compte tenu de l'avancement des tournois et le vendredi sur le site internet du Hainaut www.aft-hainaut.be

Pour la Commission :

Président : André VALENTIN
9. rue des Bruyères
6110 MONTIGNY-LE-TILLEUL
Tél : 071/51.80.05

Approuvé par
Le Comité Régional Hainaut
Secrétaire : A. Courtois

Secrétaire du critérium : N. LALLEMANT
GSM : 0473/73.68.91
n.lallemant@aft-hainaut.be

Président du Hainaut : J. DAUGE